



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION

48 bis Avenue Pasteur

Entre le 13 mars et le 27 mars 2024

**Création branchement eau potable
avec compteur RadioR**

N/Réf. : OL/NB/EF – Arrêté n° 2024 - 034

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de création d'un branchement eau potable au 48 BIS Avenue Pasteur à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 78231 – LE PECQ

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

ARRETONS

ARTICLE 1 – **Entre le 13 mars 2024 et le 27 mars 2024**, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de création d'un branchement d'eau potable avec compteur RadioR. Ces travaux nécessiteront une interdiction circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 48 bis Avenue Pasteur.

ARTICLE 2 - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 05 février 2024



Olivier LEPRÉTRE

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Maire-Adjoint.